

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunencques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 9 septembre 1840.

EXÉCUTION DU TRAITÉ BRUNOW.

A la nouvelle de la conclusion du traité Brunow, la presse ministérielle poussa un long cri d'indignation; elle prit une attitude pleine de fierté et d'audace; elle énuméra les forces navales de la France. M. Thiers l'encourageait du geste et de la voix dans ses déclamations belliqueuses. On pouvait se laisser abuser par de pareilles démonstrations. Aussitôt nous avons comparé les actes aux paroles; nous les avons remarqués en désaccord, et nous avons dit sans hésiter: *Le ministère a peur; il ne veut pas la guerre; il trompe la France.* Nos prévisions se sont réalisées.

Ce n'est pas nous qui avons crié tout d'abord: *Le traité Brunow est une injure*; ce n'est pas nous qui avons épuisé notre dialectique à prouver l'insulte faite à la France: c'est M. Thiers. Qu'on lise tous les journaux ministériels de cette époque, le *Sicéle*, le *Courrier*, le *Temps*, et l'on verra que tous, dans des formes diverses, ont répété à satiété que nos intérêts les plus chers étaient compromis, que notre honneur était engagé, et qu'enfin la France devait s'opposer par tous les moyens à l'exécution de ce traité.

Tout cela n'était qu'un jeu. M. Thiers ne voulait pas la guerre; il cherchait un expédient.

En 1830, la sainte-alliance s'est arrêtée devant la crainte d'une conflagration générale; en 1840, M. Thiers a voulu de nouveau faire peur à la quadruple alliance d'une guerre de propagande. La situation était changée; l'Europe le sait. En 1830, les peuples s'agitaient au bruit de nos exploits révolutionnaires; alors la Pologne, l'Italie, la Belgique se soulevaient et l'Angleterre se déclarait pour nous. Nous étions sûrs de vaincre. Qu'y a-t-il d'étonnant que la Russie et l'Autriche n'aient pas osé nous attaquer? Depuis, le gouvernement, en ne sachant pas protéger ses véritables alliés, a brisé les sympathies qui nous unissaient aux populations européennes. Au dehors, nous n'avons donc plus la même influence, et en ce moment nous n'avons rien à dire de notre situation intérieure; les troubles qui se manifestent à Paris parlent assez haut. Le ministère ne pouvait pas s'abuser sur la différence d'époques. Dès lors, que devait-il faire? Organiser le pays pour la guerre, ou bien accepter avec humilité l'insulte en la déguisant sous d'ignobles subterfuges. Aujourd'hui, nous sommes insultés par cela même que nous avons tous en France, ministériels et radicaux, reconnu que nous nous tenions pour offensés.

Quand les questions sont ainsi posées, il y a quelque chose de plus sacré que l'intérêt qui se trouve engagé, c'est l'honneur; et ceux qui gouvernent et qui ont reconnu l'atteinte à l'honneur sont tenus de le venger ou de se retirer: autrement il y a crime de haute trahison envers le pays. M. Thiers veut-il sauver l'honneur de la France? Non; les faits en font foi. Alors qu'il faisait crier sur les toits que la France était offensée, il rendait une ordonnance qui appelait cent mille jeunes soldats sous les armes; cette détermination a été généralement approuvée, elle devait l'être. Une fois ce fait accompli, les préparatifs de guerre ont été subitement arrêtés; on a laissé nos places fortes sans réparations, nos côtes sans armements. Le ministère, pour abuser le pays, annonçait pompeusement qu'on travaillait avec activité dans nos arsenaux, il n'en était rien; c'est seulement vers le 4 septembre qu'on a commencé à mettre quelque promptitude dans les travaux au port de Toulon. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet:

« Depuis les nouveaux ordres donnés par le ministre de la marine, on remarque certaine recrudescence d'activité au port, mais ce mouvement ne date que d'aujourd'hui 5 septembre; nous souhaitons beaucoup que rien ne vienne enrayer ces dispositions. »

Ainsi donc le ministère et ses journaux mentaient effrontément quand ils parlaient des préparatifs de guerre faits dans nos ports; il n'ignorait pas cependant que l'Angleterre continuait ses armements, qu'elle se préparait à l'exécution du traité Brunow: chaque courrier annonçait que de nouveaux bâtiments faisaient voile vers l'Egypte ainsi que le départ du port de Gibraltar de troupes, d'armes, de munitions de guerre. Au moment où la flotte anglaise ralliait quelques vaisseaux autrichiens, on rappelait à Toulon quatre de nos vaisseaux de guerre qui y séjournent encore. M. Thiers dira-t-il qu'il se tenait en mesure et qu'il faisait sans bruit des préparatifs?

Désormais les événements les plus graves peuvent s'accomplir en Orient sans que nous puissions intervenir, car nos forces sont insuffisantes pour s'y mesurer avec la marine anglaise.

Déjà les hostilités sont commencées. Fidèle à ses habitudes, l'Angleterre n'a pas fait de déclaration de guerre; elle n'a pas même attendu que les délais fixés par les ambassadeurs fussent expirés. Ses vaisseaux capturent ceux de Mehe-

met-Ali; l'amiral Stopford bloque les côtes d'Egypte avec trois vaisseaux de ligne et deux frégates, tandis que le commodore Napier opère sur les côtes de Syrie. Le voilà donc en voie d'exécution, ce traité que vous déclariez *attentatoire à la dignité de la France*; il est maintenant hors de toute atteinte diplomatique. Que faites-vous? vous négociez encore!

Au nom de cette France si grande, si valeureuse, vous ne savez qu'implorer la paix à tout prix; car c'est la paix que vous voulez avant tout. Pourquoi alors nous avoir dit que nous avions été insultés? Pourquoi nous avoir démontré que nous devions nous opposer par la force des armes à l'exécution du traité?

Vous ne pourriez plus vous y opposer, si parfois vous en aviez la pensée. Vous n'avez pas à votre disposition cent mille hommes, et l'Autriche arme; la Prusse et la Russie sont depuis long-temps prêtes à agir. Fatalement nous serons amenés à la guerre; nous l'avons dit, le temps approche où la France entière se lèvera pour laver les taches faites à son glorieux drapeau. Il faudra encore mettre quatorze armées sous les armes, et envoyer devant des troupes exercées des légions de jeunes soldats improvisés sur les champs de bataille; ce sont ces extrémités qu'on pouvait éviter. En est-il temps encore?

Le *Journal des Débats* qui voit poindre l'orage sollicite du ministère la convocation prochaine des chambres. A quoi serviraient les chambres dans ces graves circonstances? Est-ce que le pays a en elles de la confiance? Il ne faut pas convoquer la chambre des députés, mais la dissoudre immédiatement. Des députés élus sous le coup des événements qui s'accomplissent auraient peut-être quelque force pour préparer le pays aux sacrifices qu'il sera appelé à s'imposer. C'est là ce qu'il y aurait urgence à faire.

En ce moment où l'honneur de la France est engagé, le *Courrier de Lyon* n'a de préoccupations que pour le maintien de l'ordre public, qui n'est nullement compromis dans notre cité. Les rassemblements d'ouvriers de Paris sont pour lui l'occasion de s'opposer de nouveau à la réorganisation de notre garde nationale. Ses déclamations sont hors de saison; les événements ont prouvé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que la politique qu'il a soutenue ne pouvait plus aboutir qu'à des catastrophes. C'est cette politique imprévoyante et coupable qui nous a placés dans un isolement complet vis-à-vis de l'Europe et qui nous a laissés en proie aux agitations des classes ouvrières dans un moment aussi solennel.

Les véritables amis de l'ordre devraient, au contraire, réclamer promptement l'organisation de la garde nationale, afin d'éviter pour l'avenir de grands embarras.

Nous avons déjà demandé à l'autorité si elle entendait appliquer à la ville de Lyon l'ordonnance du 31 août; nous l'interpellons de nouveau sur ce point, et nous pensons qu'elle ne tardera pas à donner des explications précises.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Par ordre du vice-roi, Boghos-Bey a remis aux consuls européens la circulaire suivante:

« Alexandrie, le 18 août 1840.

« J'ai l'honneur de vous informer, par ordre de S. A. le vice-roi mon maître, que l'insurrection du Liban est pacifiée. Nous avons acquis la certitude qu'elle avait été fomentée par les intrigues des étrangers, et afin de prévenir le retour de semblables désordres, le vice-roi a donné les ordres nécessaires pour qu'une surveillance active soit exercée sur toute la côte de Syrie. Il a résolu, en conséquence, d'ordonner que les quarantaines, qui avaient été momentanément suspendues par suite des troubles, fussent rétablies dans toute leur rigueur; il a donc décidé que les navires, les marchandises et les passagers iront purger leur quarantaine à Giaffa et à Beyrouth.

« En outre, S. A. a résolu de punir tous les individus qui tenteraient de troubler l'ordre et qui, une fois reconnus, seront arrêtés et remis au consul de la nation à laquelle ils se trouveront appartenir. S. A. m'a ordonné de vous transmettre la présente communication avec prière de la faire connaître aux agents sous vos ordres, et S. A. ose compter que vous voudrez bien le seconder afin de ne pas avoir de nouveaux malheurs à déplorer. »

— Le bateau à vapeur français *le Papin* est arrivé ici avec des dépêches pour M. Cochelet. Nous avons toujours en ville M. Walewski, envoyé de M. Thiers.

Le vice-roi montre beaucoup de sang-froid, les événements ne l'effraient pas.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 6 septembre. — Aujourd'hui dimanche on travaille dans l'arsenal maritime, où règne une grande activité. Nous apprenons en même temps que notre escadre du Levant est toujours disséminée à Ourlac et à Smyrne, tandis que les puissances coalisées agissent vigoureusement contre le vice-roi d'Egypte, notre allié naturel. Nous ne savons vraiment que penser.

La frégate américaine *Brandy* a échangé aujourd'hui ses saluts. 7 septembre. — Les commandements des frégates sont donnés. On annonce que MM. les capitaines de vaisseau dont les noms suivent ont été nommés au commandement des frégates en armement ci-dessous désignées:

L'Iphigénie, capitaine Perrin; *la Melpomène*, capitaine Garibou; *l'Indépendante*, capitaine Ollivier; *l'Uranie*, capitaine Bérard.

Il est permis de penser aujourd'hui que les armements vont être rapidement poussés. Les officiers qui commandent ces frégates vou-

dront chacun faire preuve de zèle, se montreront dans les ateliers de confection, seront à bord de leurs bâtiments, stimuleront les ouvriers qui y travaillent, suivront pas à pas les armements, les installations, et une fois les travaux terminés, il n'y aura plus à y revenir. Ainsi, tout y aura gagné. Si, depuis le 3 août dernier, on avait nommé les commandants et pris au sérieux les mouvements ordonnés au port, les quatre frégates et *la Circé* pourraient se tenir prêtes à partir à la fin de ce mois; mais on a procédé aux travaux le plus lentement qu'il a été possible.

On a laissé pendant long-temps sans ouvriers la plupart de ces bâtiments, et aujourd'hui on sent plus que jamais que ce temps est irréparable.

Le ciel de l'Orient est gros de tempêtes; les événements marchent avec la rapidité de l'éclair. Toutes les puissances avaient pris leurs mesures à l'avance, et pour nous être bercés de l'espoir de conserver le *statu quo*, nous aurons été dupes de la diplomatie qui se sera flattée de déjouer des projets bien concertés et dont l'exécution devait être prévue.

On disait que toutes les mesures étaient prises, que nous armions dans les ports, que l'effectif de l'armée était considérablement augmenté. Oui, certainement, les journaux du ministère ont annoncé que des dispositions semblables allaient être prises; mais il y a loin de là à une exécution prompte, comme l'exigeaient les circonstances. On ne voulait pas effrayer pour conserver la paix; mais qu'a-t-on gagné dans cette funeste temporisation? A-t-on conjuré l'orage qui commence déjà à gronder sur nos têtes? Il y a près de trois mois que le traité Brunow est tacitement consenti, que ses principales bases sont connues. Eh bien! dans cet espace de temps, les recrues des classes qu'on appelle seraient sous les armes et prêtes à entrer en ligne, les marins qu'on lève aujourd'hui monteraient nos vaisseaux et nos frégates, nos côtes et nos frontières seraient garnies, et cette attitude militaire prise à temps aurait imposé aux signataires du traité. C'était là, à notre avis, le moyen d'éviter une collision générale dont notre timidité et nos temporisations ne peuvent peut-être plus reculer le terme. Il est déplorable de dire toutes ces choses, de faire connaître combien nous sommes déçus depuis ces époques de gloire où nous nous trouvions toujours les premiers sur les champs de bataille, où les événements étaient prévus de si loin; mais enfin la France est capable de grandes choses, et cette croisade qui s'approprie à se ruier contre nous sera honteusement repoussée, et ne recueillera que le mépris des peuples qu'on aura contraints de marcher sous les bannières de l'absolutisme.

Le vaisseau *la Ville de Marseille* est sorti du bassin neuf. Ce matin, beaucoup d'ouvriers travaillent à ce vaisseau qui reçoit un radoub considérable; il sera désormais en très-bon état; son réarmement est assez avancé; dans peu de jours son rôle sera ouvert. La division des équipages de ligne organise les compagnies qui doivent monter à bord de ce vaisseau.

La corvette *la Circé* est toujours dans le bassin vieux où l'on restaure sa carène et son cuivre. Ce bâtiment ne fera pas un long séjour dans le bassin, parce qu'il est en bon état et qu'il peut faire campagne après quelques réparations.

La frégate *l'Iphigénie* a remplacé le vaisseau *la Ville de Marseille* dans le bassin. L'ordre du ministre est que cette frégate doit être la première armée; mais on craint que la visite attentive de ce bâtiment ne fasse reconnaître qu'il y a beaucoup plus à faire qu'on ne croit, attendu que depuis très-long-temps la frégate n'a pas subi de réparations majeures, et qu'elle n'a pas cessé d'être à la mer depuis près de dix ans. Néanmoins, avec beaucoup d'ouvriers et une bonne direction donnée aux travaux, *l'Iphigénie* pourra prendre la mer à l'époque voulue.

Le *Times*, journal qui se publie à Malte, contient, à la date du 31 août, les nouvelles suivantes, qui viennent corroborer celles que nous avons reçues avant-hier par la voie de Marseille. Elles sont postérieures d'un jour:

L'Alecto n'ayant pas encore paru, les dernières nouvelles d'Alexandrie sont du 21 courant; elles ont été apportées par le steamer *la Confiance*, qui est arrivé dans notre port le 27. Nos lettres d'Alexandrie annoncent que tout y a pris une apparence belliqueuse. Les consuls des puissances européennes ont fait une visite au pacha, qui leur a dit avoir donné à l'envoyé du sultan une réponse portant qu'ayant conquis l'épée à la main les places qu'on le sommait d'abandonner, il ne céderait pas un pouce de terrain tant qu'il pourrait le garder. Cependant les derniers avis portent qu'il a proposé la médiation de la France.

Le 20, au matin, le colonel Hodges a fait appeler tous les capitaines des vaisseaux marchands, les a informés de l'état critique des affaires et les a prévenus qu'ils devaient se tenir prêts à partir.

La plus grande activité régnait dans les départs du gouvernement.

Tous les chefs et les officiers inférieurs de la flotte du sultan ont été consignés au château d'Aboukir; le mécontentement était général parmi les Turcs, et l'on pensait qu'ils refuseraient de combattre.

Une lettre de Paris du 3 septembre, insérée dans le *Globe*, contient ce qui suit:

Une personne bien informée m'a assuré que le cabinet français avait donné à M. Cochelet l'ordre de déclarer à Mehemet-Ali que la Syrie, dans le cas où les Egyptiens opprimeraient les populations chrétiennes de ce pays pour les forcer d'embrasser l'islamisme, devait s'attendre à avoir la France pour ennemie. Cette résolution fait honneur au cabinet français; mais que la guerre sainte commence une fois en Syrie, et l'on ne fera guère attention aux desirs de la France. Qui eût jamais pensé que le persécuteur des chrétiens et le bourreau des juifs de Damas trouverait de la sympathie parmi les Français?

Comme on le voit, les journaux anglais ne se font pas faute de déraisonner à propos des plus simples questions.

Chronique Lyonnaise.

Une dépêche télégraphique d'hier 8 septembre annonce

que le calme règne à Paris et que les ouvriers ont repris en partie leurs travaux.

— Avant-hier une montre et une chaîne d'or d'une valeur de 600 fr. environ ont été volées à M. Durand, négociant, quai Monsieure, 121. La police est à la recherche des auteurs de ce vol.

— Un violent incendie vient de détruire le faubourg de Saverne, à Strasbourg. On croit que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

L'on a à déplorer plusieurs accidents : un locataire d'une des maisons incendiées, peintre de carrosses, est mort de frayeur à la vue des flammes qui gagnaient le mur de son logement.

Trois personnes ont été blessées, deux pompiers et un ramoneur; leurs blessures n'offrent heureusement aucune gravité. Ce dernier a échappé à un grand danger; renversé du haut d'un bâtiment par la chute d'un mur supérieur, il resta accroché par sa tunique entre deux pans de murailles enflammés, et ce n'est que grâce à un nouvel écroulement qui l'entraîna dans sa chute qu'il échappa à cette position périlleuse.

Pendant que ce sinistre mettait en émoi toute notre population, deux autres incendies bientôt étouffés, grâce à l'éveil donné par le premier, se déclaraient, l'un dans la rue de l'Argile, et l'autre dans la maison du coin de la Grande-Rue de l'Eglise, à côté de la brasserie de la Bague.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Un horrible assassinat vient d'être commis en plein jour, mardi 1^{er} septembre, dans une campagne située à une lieue d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), sur la personne de M. Bonifay, propriétaire de ce pays, au moment où il traversait un endroit écarté de sa campagne. L'auteur du crime, embusqué dans une haie, a tiré presque à bout portant un coup de fusil chargé à petit plomb sur le malheureux Bonifay qui est tombé mort sur la place, frappé au sein droit.

» On se perd en conjectures sur les causes de cet événement déplorable, et l'assassin est encore resté inconnu, malgré les recherches les plus actives de la gendarmerie. »

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'AOUT 1840.

SOIES MOULINÉES.	Ealles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet	380	56,670
Id., entrées dans le courant d'aout	254	24,443
Quantités sorties.		
Pour la consommation	256	23,566
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	56	3,655
Quantités restant au 31 aout	363	34,092
SOIES GRÈGES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet	254	31,520
Id., entrées dans le courant d'aout	200	25,268
Quantités sorties.		
Pour la consommation	69	8,054
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	93	12,354
Quantités restant au 31 aout	272	36,400
BOURRES DE SOIE EN MASSES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet	4	262
Id., entrées dans le courant d'aout	11	1,122
Quantités sorties.		
Pour la consommation	4	346
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	4	352
Quantités restant au 31 aout	7	686
BOURRES DE SOIE CARDEES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet	3	303
Id., entrées dans le courant d'aout	7	719
Quantités sorties.		
Pour la consommation	4	403
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	»	616
Quantités restant au 31 aout	6	616

Paris, le 7 septembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Jusqu'à présent nous avons peu parlé des mouvements qui avaient lieu parmi les ouvriers de Paris et qui, depuis huit jours, tiennent la capitale dans une assez grande agitation. Nous avions l'espoir qu'ils perdraient chaque jour de leur gravité; il nous paraissait par conséquent tout-à-fait inutile d'en inquiéter les départements. Aujourd'hui pourtant, ces faits ont repris une gravité qui menace trop la tranquillité de Paris pour que nous les laissions passer inaperçus. Hier au soir, le gouvernement, après avoir dit que la journée avait été fort calme dans l'intérieur de Paris, et que les rassemblements d'ouvriers formés à l'extérieur avaient été facilement dispersés, faisait publier par le *Moniteur parisien* et le *Messager* la note suivante :

« Un grand nombre d'ouvriers annonçaient, dans la soirée, l'intention de reprendre dès demain leurs travaux. »

Cette note était tout-à-fait contraire à ce qui se disait hier au soir dans Paris, car on nous a annoncé que la journée d'aujourd'hui serait difficile. On ne se trompait pas; dès ce matin, de nouveaux rassemblements se sont formés du côté de la place de la Bastille, et ils sont devenus assez nombreux et assez menaçants pour qu'à une heure on ait jugé nécessaire de faire intervenir la cavalerie afin de les dissiper. Au même moment, on a battu le rappel dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Denis, et les piquets de gardes nationaux qui stationnaient aux marées ont pris la précaution d'en fermer les portes pour s'y trouver plus en sûreté.

A 3 heures, le rappel battait jusque sur le boulevard des Italiens, et l'on nous a assuré que, dans d'autres quartiers de Paris, on appelait également la garde nationale à prendre les armes.

Le bruit du tambour et les nouvelles toujours exagérées que l'on colporte en de pareilles circonstances ont jeté une grande agitation à la Bourse où une baisse considérable a eu lieu. Cette baisse a été de quatre francs, ce qui ne s'était pas vu depuis bien long-temps. Pour la motiver, on a dit que des barricades avaient été faites dans le faubourg Saint-Antoine, que des omnibus avaient été renversés et qu'un capi-

taine de la ligne avait été tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant par un gamin. Un de nos amis qui habite le faubourg Saint-Antoine, et que nous venons de voir, nous a déclaré que ces faits n'étaient pas exacts. La seule chose vraie jusqu'à présent, c'est qu'il y a eu des rassemblements et que ces rassemblements ont été dispersés : la seule chose vraie, c'est qu'on bat le rappel partout et que le gouvernement, comptant peu sur le concours de la garde nationale, dirige vers le faubourg Saint-Antoine des forces très-imposantes.

La foule se porte en masse vers les quartiers où l'on dit que le désordre a son foyer principal. Est-ce la curiosité ou le désir d'y prendre part en se joignant aux ouvriers qui la porte vers cet endroit? C'est ce que nous ne saurions dire.

M. le maréchal Gérard, qui se trouvait à la campagne aux environs de Paris, a été rappelé par une lettre pressante de M. le ministre de l'intérieur. Cet après-midi, de nombreux officiers d'ordonnance, accompagnés d'estafettes, sont partis de l'état-major de la garde nationale, portant des ordres dans toutes les directions. Le plus grand mouvement règne aussi à l'état-major de la place de Paris.

Nous espérons encore, en écrivant ces dernières lignes, que la soirée se passera sans que nous ayons à nous attrister sur une collision sanglante; mais que de sujets de réflexions dans tout ce qui se passe sous nos yeux, et que de reproches il y aurait à faire aux hommes qui nous ont gouvernés pendant ces dix dernières années, si c'était ici le moment de récriminer!

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE.

Tous les fonds ont éprouvé aujourd'hui des variations très-fortes et très-nombreuses. A Torton, le 3 a d'abord été offert à 78 50, et est tombé jusqu'à 77 70. Le premier cours au parquet a été 77 50. Une baisse rapide a eu lieu aussitôt après l'ouverture, et en quelques minutes le 3 est tombé à 75 80. Il est ensuite remonté à 77, puis retombé à 75 25 jusqu'à la fin; il y a eu encore plusieurs variations, mais moins importantes. Le dernier cours a été coté à 76 20.

Les nouvelles d'Orient sont la principale cause de cette baisse; les bruits des rassemblements ont produit peu d'effet.

Vers quatre heures, un fort piquet de troupes est venu bivouaquer dans l'intérieur de la Bourse.

(Correspondance particulière du Censeur.)

COUR D'ASSISES DE LA CORRÈZE (TULLE).

PRÉSIDENTIE DE M. BARNY.

Audience du 5 septembre 1840.

AFFAIRE LAFARGE.

L'audience est ouverte à neuf heures moins un quart. L'accusée est introduite donnant le bras à son médecin; sa figure est moins altérée qu'hier. Les huissiers apportent la caisse qui contient les matières sur lesquelles les chimistes doivent opérer. L'accusée reconnaît l'intégrité des scellés.

On appelle MM. Dubois père et fils et M. Dupuytren, frère du célèbre chirurgien dont la France déplore la perte.

M. Decoux : Il serait peut-être convenable que toutes les opérations de chimie ne fussent pas faites dans l'enceinte de la cour d'assises. Je m'en rapporte du reste à la sagesse de la cour.

M. le président : Monsieur Dubois, pensez-vous qu'il y ait des inconvénients et des impossibilités à ce que les expériences soient faites devant le jury?

M. Dubois : Toutes les opérations qu'il sera possible de faire ici, nous les ferons devant vous; mais il en est que nous ne pouvons faire que dans un laboratoire, celles notamment qui dégageraient des odeurs nauséabondes. Avant de nous retirer dans notre laboratoire, je demande que l'on ouvre devant la cour le petit paquet qui nous a été présenté hier comme contenant une partie de l'estomac et une partie des intestins de M. Lafarge. Nous n'avons pu vérifier hier le contenu de ce paquet. Il serait convenable d'en faire autant pour le vase qui renferme les matières vomies.

On enlève le papier qui entoure la fiole, puis une toile avec cette étiquette : *Estomac*, et l'on aperçoit à travers le verre une matière que M. Lespinasse reconnaît pour une matière organique dont la putréfaction est plus avancée qu'à l'époque où elle lui a été soumise.

M. Dubois : Nos opérations se diviseront en plusieurs séries. La première se composera des matières organiques et matières en dérivant, tels que vomissements et liquides trouvés dans l'intérieur du corps. Nous ferons un rapport verbal sur chaque série et un rapport général sur le tout.

Les chimistes emportent l'estomac, les liquides de l'estomac et quatre bouteilles renfermant les matières vomies.

M. Lespinasse, qui avait suivi les chimistes dans leur laboratoire, est rappelé sur les observations de M. l'avocat-général.

On continue l'audition des témoins.

M. Jean-Jacques Boutin, curé à Uzerches : Tout ce que je puis dire ne peut être qu'infiniment honorable pour la famille Lafarge, avec laquelle d'ailleurs j'ai eu très-peu de relations. J'ai cru remarquer une grande union entre tous les membres de cette famille; j'ai toujours entendu dire qu'il y avait une très-grande affection entre la mère, le frère et la sœur. Je suis allé dîner une fois au Glandier, et je me suis plu à contempler le tableau du bon accord qui régnait entre le fils et la mère. J'ai eu des relations avec l'accusée comme confident religieux, et je prie la justice...

M. le président fait un geste qui indique au témoin qu'il comprend ses scrupules.

M. le président : Huissier, appelez M^{me} Lafarge la mère. (Mouvement d'attention.)

M^e Paillet : Je rappelle à la cour l'article du code qui défend d'entendre les témoignages des ascendants et descendants des accusés.

M. Decoux : En assignant M^{me} Lafarge la mère, nous n'avons jamais eu la pensée que la défense consentit à ce qu'elle déposât sous la foi du serment. Nous rendons hommage au principe de la loi; il est juste et saint. Quel que soit l'intérêt de la société à la répression des crimes, elle doit chercher ailleurs que dans l'intérieur de la famille les moyens de l'accusation; mais dans ce procès où le coupable est de la famille, où le crime a été commis en face des dieux domestiques, sous le toit hospitalier du mari, il était impossible que les membres de la famille ne fussent pas entendus comme témoins. Nous n'avons pas, du reste, l'intention de leur faire prêter serment. Le jury appréciera si leur déposition doit perdre sa valeur, quoiqu'elle ne soit pas faite sous le sceau du serment.

M^e Paillet : Je n'ai pas l'intention de répondre aux observations de M. Decoux. J'ai dû rappeler le texte de la loi, parce qu'au-dessus des articles du code il y a les lois éternelles de la morale, de la nature et de l'humanité, et les paroles de M. l'avocat-général témoignent assez que cela est fondé en raison. Je m'y oppose moins dans l'intérêt de l'accusée que pour cette pauvre mère qui, comme on le disait tout-à-l'heure, a bien eu assez de douleurs à supporter; c'est dans un intérêt de pitié.

M. le président : La cour ordonne que M^{me} Lafarge ne sera pas

entendue comme témoin; mais, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, M^{me} Lafarge déposera à titre de simple renseignement et sans prestation de serment.

Pendant cette discussion, M^{me} Lafarge la mère a été introduite et s'est assise au banc des témoins. Sa figure est respectable; elle est vêtue de noir et coiffée d'une capote grise couverte d'un voile noir; elle étouffe ses sanglots avec son mouchoir. L'accusée l'examine avec attendrissement.

Marie-Adélaïde Ponthier, âgée de 63 ans, veuve Lafarge : Je demeure actuellement à Faye, auprès de M^{me} Buffières, ma fille. Comme ma mémoire est très-fatiguée, si vous voulez me faire des interrogations, vous m'obligeriez beaucoup; ce sont les dates surtout dont il me serait difficile de me ressouvenir.

M. l'avocat-général : Il serait à désirer que vous fissiez votre déposition sans interrogations, et si vous oubliez quelque chose, nous vous en ferions ressouvenir.

M^{me} Lafarge mère : Mon fils s'est marié le 10 ou le 12 août; les époux sont arrivés au Glandier le 15. Nous étions tous heureux et enchantés de les recevoir. L'accusée parut d'abord répondre à nos empressements, puis elle demanda sa chambre, voulant, disait-elle, donner de ses nouvelles à sa famille; elle y resta plus de deux heures, et en redescendit pour se mettre à table où elle fit les honneurs du dîner, vers les dix heures du soir. Elle rentra ensuite chez elle, et quelques instants après, mon fils reçut la lettre que vous connaissez; il en fut désespéré : « Pauvre maman! me dit-il, je suis bien à plaindre, moi si disposé à aimer, qui l'aimais tant! » Mon fils lui dit : « Voulez-vous une séparation?... Mais restez ici un mois; mes soins, mon affection parviendront peut-être à vous faire vous habituer ici, et si cela vous est impossible, je vous remènerai moi-même dans votre famille. » A ce mot de séparation, elle lui dit avec un ton qui nous effraya : « Vous l'aurez! » Mon fils m'a dit qu'elle avait prétendu que, si elle voulait, il n'existerait pas dans 24 heures. Elle parlait sans cesse de poison, à ce point que ma fille lui dit : « Comment une femme bien née, ayant de la religion et des principes, peut-elle toujours avoir ce vilain mot à la bouche? — Le poison est une maladie de famille », répondit-elle. Le lendemain sa colère semblait passée, elle était tranquille et même assez gaie, si bien que ma fille ayant donné à son frère le conseil de la laisser partir, il lui répondit : « Elle ne pense pas tout ce qu'elle dit. » Elle faisait chaque jour de nouveaux projets de changements et d'embellissements au Glandier. Nous l'aimions beaucoup, mon fils l'adorait; il était plein de prévenances et d'attentions pour elle. Il devait partir pour Paris où il allait chercher un brevet, elle feignit d'avoir un coup de sang; il en était désespéré, et s'empressa de lui prodiguer tous ses soins. Elle en parut si touchée qu'elle lui dit qu'elle voulait faire son testament en sa faveur; lui, à son tour, me dit qu'il allait également en faire un à son avantage. Aux observations que je lui fis à ce sujet, il me répondit : « Elle m'a dit de le faire et qu'elle copierait son testament sur le mien. » Plus tard, il en fit deux autres : l'un en ma faveur, et l'autre en faveur de sa sœur, en cas de mon décès. Lorsqu'il partit, sa femme, étant allée passer quelques jours au-delà d'Uzerches, m'écrivit : « En le quittant, j'ai vu couler les larmes de Charles, et pour lui cacher les miennes, j'ai pris le galop. » Pendant le séjour de son mari à Paris, elle lui écrivit des lettres fort tendres; j'en ai vu aussi quelques-unes de son mari dont l'amour allait jusqu'à l'enfantillage. Dans le courant de décembre, elle me témoigna l'envie d'envoyer à mon fils des gâteaux, et me pria de les faire; je m'empressai de me rendre à ce désir. Ils furent mis dans le four d'où on les tira sans que je m'en aperçusse. Ils furent expédiés avec des marrons et son portrait, et avec la recommandation de les manger avec du thé à onze heures du soir et devant son portrait, seul ou en compagnie de sa sœur. Elle m'avait priée aussi d'écrire à mon fils pour lui annoncer les gâteaux; mon billet était ainsi conçu : « Marie veut que je t'écrive pour t'annoncer que j'ai fait des gâteaux; il faut que son imagination soit bien féconde pour avoir imaginé de nous faire manger un plat à la même heure. » La rédaction de mon billet ne lui convint pas, et elle parut mécontente. M^{me} Emma Ponthier me dit qu'il y avait eu chez ma bru une scène de magnétisme épouvantable; qu'elle avait vu des tombeaux, des cimetières et des cyprès; que ma bru lui avait dit qu'il y avait une dame qui avait été mal avec elle, et qu'après lui avoir touché la main, elles étaient si bien que, malgré la distance, chacune d'elles voyait ce qui se passait chez l'autre. (A ces mots M^e Coralli sourit; le nom de M^{me} de Montbreton circule dans la salle.) A la suite de cette scène, Marie Capelle paraissait inquiète de son mari; elle se disait sûre d'un malheur; elle feignait de craindre la réception de lettres cachetées de noir; elle s'informait aussi du laps de temps que les veuves portaient le deuil, disant qu'elle ne le porterait pas deux ans, mais six mois, comme à Paris.

M^{me} Lafarge mère se repose un moment; une dame lui fait passer son flacon.

Le témoin continue : Le 3 ou le 4 janvier, mon fils revint de Paris; il me dit : « Pauvre maman! nos malheurs sont finis; j'ai mon brevet. » Il était malade et se mit au lit; quelque temps après, ma bru ou sa femme de chambre lui portèrent de l'eau sucrée. Sur mes questions, il me dit qu'il avait eu à Paris, quelques jours avant, un dévoiement et des vomissements, mais que, depuis, cela n'avait plus reparu. Le soir, ma bru dina dans la chambre de son mari avec un reste de volaille garni de truffes; il en mangea et il eut des vomissements accompagnés de douleurs passagères, mais souvent renouvelées. Je voulus envoyer chercher les médecins, mais ma bru s'y opposa; elle disait que ce n'était rien, et que Charles aimait beaucoup à se faire plaindre; cela m'estomaqua. Cependant je renvoyai chercher MM. Chassenx et Bardon; M. Bardon seul vint.

M. l'avocat-général : Avez-vous remarqué si l'état du malade s'aggravait?

Le témoin : Il avait des syncopes, des vomissements; le sang ne circulait pas, il étouffait. A partir de l'arrivée de ma fille et de mon gendre, son état a toujours été en empirant.

M^{me} Lafarge la mère, fatiguée de sa longue déposition, se repose un moment. M^{me} Marie Lafarge et sa sœur échangent en ce moment leurs flacons.

M. l'avocat-général : Madame Lafarge, voulez-vous terminer votre déposition?

M^{me} Lafarge la mère : M^{me} Brun m'avait raconté certains détails relatifs à un lait de poule, et qui m'avaient effrayée. Un jour, comme ma bru donnait à mon fils une potion, je m'écriai : « Charles! cela te fera mal! » Je me précipitai sur la cuiller; mais mon fils avait bu, et je vis une pâte blanche. « Oh! Marie! qu'avez-vous donné à mon fils? » m'écriai-je. Alors elle m'expliqua que c'était de la gomme. Je lui dis de ne rien ajouter aux ordonnances des médecins. Plus tard, je trouvai la cuiller essuyée et lavée; l'idée d'empoisonnement me vint alors; c'était le samedi au soir. M. Magnau me dit : « C'est peut-être de l'arsenic; je sais que Denis en a apporté. » Denis appelé déclara que c'était vrai, et que M^{me} Marie lui avait défendu d'en parler. Je fis part de tout cela à mon fils. « Pauvre maman! quelle idée! s'écria-t-il; mais cet arsenic elle l'a demandé devant moi à M. Bardon. » Plus tard, nous lui montrâmes une tasse où il y avait une substance blanchâtre; alors il s'effraya en disant : « Je ne connais pas cela; portez-le vite à M. Eyssartier. »

L'avocat-général : Vous venez de nous dire un fait qui n'est pas consigné dans votre déposition écrite, à savoir que vous auriez exprimé à Marie Capelle votre frayeur au sujet de ce qu'elle avait donné à son mari dans la cuiller surprise par vous.

Le témoin : Oh si ! Monsieur ; je le jure devant Dieu, dès ce moment je commençai à soupçonner : c'était le samedi soir.

M. l'avocat-général : Si vous soupçonniez votre bru, pourquoi n'avez-vous pas pris de précautions ?

Le témoin : Je veillais auprès de mon fils et ne le quittais presque pas.

M. l'avocat-général : Parlez-nous de la flanelle.

Le témoin : M. Fleignat, étant venu voir mon fils, lui dit que de la flanelle lui ferait peut-être du bien ; Marie Capelle nous en envoya par sa femme de chambre. Nous aperçûmes qu'elle était imprégnée de poudre blanche ; nous la secouâmes, et, après l'avoir jetée, nous aperçûmes avec terreur un autre morceau de flanelle sur le canapé.

M. l'avocat-général : Marie Capelle n'a-t-elle pas cherché à vous éloigner de la chambre de votre fils ?

Le témoin : Oui, Monsieur. Un jour, elle me dit de la laisser un moment, et, comme je lui disais que je ne voulais pas le quitter, que, si elle était sa femme, j'étais sa mère, elle me menaçait de s'en plaindre à son mari, et, voulant éviter une scène désagréable à mon fils, je lui dis en pleurant que je m'en allais. M. Bardon m'a rencontré pleurant dans le corridor.

M. l'avocat-général : M. Bardon nous a dit hier que vous avez répondu d'un ton résolu : « Je soignerai mon fils, bon gré mal gré » ; et vous nous dites aujourd'hui que vous cédâtes.

Le témoin : D'abord j'avais répondu ainsi ; mais, sur la menace d'en parler à mon fils, je céda.

M. l'avocat-général : Vites-vous dans ces instances de votre bru une preuve d'affection qui la faisait vous engager à vous reposer ?

Le témoin : Je le crus d'abord ; plus tard, quand je connus tout ce qui en était, je vis que c'était le contraire.

M^e Paillet : Il y aurait ainsi une foule de faits bons, excellents, avant l'accusation d'empoisonnement, et sur qui l'accusation jette une couleur qui aurait été toute différente. Il est dangereux de raisonner à posteriori, mais je me borne à constater que l'appréciation est venue après coup.

M. l'avocat-général : Voulez-vous nous raconter la mort de M. Lafarge ?

Le témoin : C'était un moment affreux (elle sanglote) ; les yeux lui sortaient de la tête ; il était méconnaissable. Sa femme s'étant présentée, il la repoussa par trois fois ; enfin il mourut après d'atroces souffrances.

M. l'avocat-général : Après la mort de votre fils n'avez-vous pas été obligée de vous retirer chez votre fille ?

Le témoin : Il m'était bien triste d'habiter cette maison. J'y restai à peine quelques jours encore, et je partis.

M. l'avocat-général : Quelle était votre position de fortune ?

Le témoin : J'avais fait à mon fils un abandon de toute ma fortune ; il me donnait seulement une pension.

M. l'avocat-général : En sorte que vous n'aurez que ce qui restera après le paiement des créanciers ?

Le témoin : L'affaire de fortune m'occupe peu.

M. l'avocat-général, à l'accusée : Il y a un propos bien grave que M^{me} Lafarge mère prétend avoir entendu. Votre mari vous aurait dit : « Vous voulez une séparation ; je n'y consentirai jamais... Si, j'y consentirai, mais je veux que vous restiez ici un mois, et si vous ne pouvez vous habituer, je vous ramènerai moi-même dans votre famille. » — R. Je crois que M. Lafarge m'a tenu à peu près ce langage.

D. Votre belle-mère ajoute que, répondant à ces paroles si bonnes, vous auriez dit avec un accent passionné : « Cette séparation, vous l'aurez. » — R. Je ne me rappelle pas ce que j'ai dit ce soir-là ; j'ai fait tout au monde pour qu'on me laissât partir.

D. Quels étaient les motifs qui vous portaient à fuir ? En consentant à votre mariage, vous aviez vu M. Lafarge, vous aviez pu apprécier son éducation et ses manières, et tout d'un coup il vous prend un désir invincible de vous séparer de lui, après avoir été comblée de marques d'affection et de soins pendant le voyage. — R. Mais je ne trouve pas que M. Lafarge m'ait accablée de soins pendant la route ; au contraire.

M^e Paillet : M^{me} Lafarge me dit qu'elle ne peut prendre pour un bon procédé la scène d'Orléans. Je ne peux entrer dans plus de détails. (M^{me} Lafarge fait un signe de tête affirmatif.)

D. Passons à un fait important. Lorsque votre mari fut parti pour Paris, vous eûtes la pensée de lui envoyer des gâteaux. Vous lui écrivîtes pour lui en annoncer l'envoi. — R. Oui, je lui annonçai l'envoi des gâteaux et de mon portrait.

D. Ne lui auriez-vous pas recommandé de manger les gâteaux le mercredi, à onze heures précises, devant votre portrait, de boire du thé et de ne partager les gâteaux qu'avec votre sœur ? — R. Je ne me rappelle pas la circonstance du thé et du portrait. Je me rappelle seulement lui avoir dit de les manger avec ma sœur.

D. Nous n'avons pas votre lettre d'envoi, elle est probablement parmi celles que vous vous êtes fait remettre par M^{lle} Emma Ponthier ; mais il résulte de la réponse de votre mari que vous l'engagiez à manger le mardi, à minuit, le délicieux gâteau. — R. Je lui ai envoyé plusieurs gâteaux ; je ne puis pas lui avoir dit d'en manger un seul. C'est à onze heures ou minuit, je crois, que je lui disais de les manger.

D. Lui mandiez-vous que vous feriez le même repas ? — R. Oui, Monsieur.

D. Comment supposiez-vous votre sœur à Paris ? M. Lafarge vous en eût parlé dans ses lettres. Et en admettant qu'elle y fût, comment concilier ce repas avec la recommandation de manger à minuit ? — R. C'est à onze heures ou minuit qu'on prend le thé à Paris.

D. Ne remarquez-vous pas qu'il y a quelque chose d'étrange dans l'insistance que vous avez mise à faire écrire votre belle-mère ? — R. Je n'ai pas demandé à ma belle-mère d'écrire à son fils.

D. Il résulte de l'instruction que les gâteaux étaient dans une boîte. Il n'y en avait qu'un seul, grand comme une assiette. Les marons n'ont été mis que pour remplir les vides. Je ne comprends pas l'insistance que vous mettez à nier la boîte. — R. Je me rappelle avoir arrangé les gâteaux dans du papier, comme on arrange des oranges dans une boîte.

D. Il y avait donc une boîte ? — R. Il y avait une grande boîte ou caisse.

L'audience est levée à une heure et renvoyée à deux heures.

A la reprise de l'audience, la cour entend la déposition de M. Viçault (Guillaume), greffier au tribunal de Brives. Ce témoin rend compte de la descente de justice faite au Glandier et des substances recueillies après l'autopsie. Sa déposition ne contient aucun fait important.

MM. les experts chimistes font avertir la cour qu'ils ont terminé leur opération. Ces messieurs sont introduits, et M. Dubois père fait connaître les conclusions d'un rapport qui sont : que ni dans l'estomac, ni dans les liquides trouvés dans l'estomac, ni dans les matières vomies, il ne se rencontre pas un atome d'arsenic.

Ces conclusions produisent la plus vive impression sur l'auditoire. Nous entendons des applaudissements étouffés. M^{me} Lafarge est en proie à la plus grande émotion, des larmes coulent de ses yeux, un sourire indéfinissable erre sur ses lèvres ; son défenseur est obligé de demander qu'elle se retire un instant. M. de Violaine, son beau-frère, est saisi d'une violente attaque de nerfs ; M^{me} de Violaine, sa sœur, promène des regards à la fois pleins de bonheur et d'effroi de sa malheureuse sœur à son mari. L'agitation est extrême, les hommes particulièrement manifestent hautement leur joie ; nous remarquons beaucoup de silence et d'impassibilité à la tribune des dames.

La cour suspend l'audience un instant.

Pendant cette suspension, l'agitation redouble et des groupes particuliers s'établissent ; chacun se fait part de ses sentiments, et nous distinguons de nombreuses marques d'intérêt et de sympathie pour l'accusée contre qui tant et de si horribles préventions se sont élevées jusqu'à ce jour.

L'audience est reprise à cinq heures moins un quart. On appelle MM. les chimistes de Limoges et tous les médecins qui avaient opéré dans le principe ; M. Dubois est invité à entrer, en présence de ses collègues, dans tous les détails de l'opération à laquelle les derniers experts se sont livrés.

M. Dubois entre dans une longue discussion qui sera reproduite dans son rapport écrit qu'on lira demain à l'audience ; il explique tous les procédés employés pour reconnaître l'arsenic et termine en décrivant l'appareil de Marsh.

M. l'avocat-général : Je ne viens pas demander un renvoi. La cour comprendra cependant que l'incident qui vient d'être soulevé a besoin d'une solution complète. Dans l'intérêt de la société, de la justice, de l'accusée, il faut que la vérité se fasse jour, et quand bien même de nouveaux sacrifices de temps et de zèle seraient nécessaires, certes, nous ne faillirons pas à la pénible mission qui nous est imposée. Les chimistes de Limoges viennent de donner un démenti aux chimistes de Brives ; une nouvelle enquête devient nécessaire, de nouvelles explorations sont urgentes. Je supplie la cour de chercher dans sa sagesse les moyens de trancher la difficulté. Quant à nous, nous voyons deux mesures indispensables à prendre. Il y a dans le cimetière de Beyssac le cadavre de la malheureuse victime ; la vérité y trouvera, espérons-le, de puissants éléments. Il y a ailleurs qu'à Brives et à Limoges des savants qui, par leur probité bien connue et par leur longue expérience, peuvent aussi trancher la difficulté soulevée par les deux expertises. Nous le répétons, ce n'est pas un renvoi de l'affaire que je demande ; nous savons ce qu'il y aurait de pénible pour l'accusée dans une pareille mesure. Cependant, si la manifestation de la vérité le demandait, si, pour l'exhumation du cadavre et la venue des savants, la cour pensait qu'un délai, des assises extraordinaires, que sais-je ? fussent nécessaires, elle ne manquerait pas, nous en avons la confiance, aux graves intérêts qui lui sont confiés.

M^e Paillet : On ne demande pas un renvoi, nous en étions sûrs. Cependant, s'il en eût été autrement, nous aurions recueilli toutes nos forces et toute notre énergie pour nous opposer à une pareille mesure. La cour n'aurait pas oublié que cette malheureuse femme est agonisante depuis huit mois dans les prisons, depuis huit mois, alors qu'on aurait pu il y a déjà long-temps la livrer à la justice ; et maintenant que le jour de la justice qu'elle réclamait avec tant d'instance est arrivé, maintenant que la vérité éclatante est près de se faire connaître, on parlerait d'un renvoi, sans se dire que ce serait éterniser ses douleurs et arriver à un terme facile à prévoir. Cela était impossible. Constatons donc le véritable état des choses. Il y a eu dans l'instruction une expertise faite ; des procès-verbaux présentant certaines incohérences ont été rédigés, des vérifications ont été faites pour conduire aux conclusions.

Mais le ministère public, qui voulait arriver à une entière manifestation de la vérité, ne s'est pas contenté de cette première expérience : il a choisi trois experts qui me sont inconnus, mais qui, si j'en crois la voix unanime, joignent à une moralité incontestable une science profonde. Ces messieurs ont procédé comme des experts habiles devaient le faire ; ils ont appliqué les méthodes anciennes et les procédés nouveaux, puis l'un d'eux est venu, avec cette facilité d'élocution qui est le propre des grandes supériorités, expliquer leurs convictions.

On prétend qu'il y a une dissidence profonde dans les diverses conclusions des experts ; moi je prétends que cette dissidence est plutôt apparente que réelle. Qu'est-il arrivé, en effet ? En analysant les matières vomies, les chimistes de Brives, qui ont poussé leur expérience jusqu'au bout, n'ont pas rencontré d'arsenic. Le résultat de l'opération des chimistes de Limoges sur cette même matière a été le même. Quant aux matières animales, les premiers experts ont reconnu un précipité jaune-serin floconneux, et ils en ont conclu que l'estomac contenait de l'arsenic ; cependant ne perdons pas de vue le peu de confiance qu'ils avaient dans leur première expérience, puisqu'ils soumettaient ces matières à de nouveaux réactifs, lorsqu'un malheur imprévu, inévitable, est venu les priver du plus sûr moyen d'arriver à la vérité. Les chimistes de Limoges, eux, ont procédé à toutes ces expériences ; ils ont employé les anciens réactifs, ils se sont servis d'un procédé infailible, l'appareil de Marsh, et l'arsenic ne s'est pas montré : il n'existait pas. Qu'en conclure ? c'est que les chimistes de Brives ont eu tort de conclure d'après leur première expérience, et ici je ne fais qu'être l'interprète de l'opinion du prince de la science en cette matière. Ecoutez plutôt. (Ici M^e Paillet donne lecture de la lettre que nous avons insérée dans notre compte-rendu d'hier.)

Il faut, Messieurs, que dans cette enceinte justice soit rendue. J'ai besoin de dire ce que M. Orfila m'a dit à moi-même. Les experts de Brives ont bien opéré, ils ont eu un accident fortuit et indépendant de leur volonté ; jusque là tout était bien, mais alors il a fallu s'arrêter, et force a été de ne pas obtenir le résultat nécessaire pour conclure avec sûreté.

Dans cette occurrence, que faire donc ? Eh ! mon Dieu, la marche à suivre est tracée par la nature même des choses. Vous avez sous les yeux une partie des matières soumises déjà à l'analyse, vous avez dans cette enceinte tous ceux qui ont procédé à ces opérations ; réunissez-les, formez avec eux un grand jury d'expertises et livrez-lui le reste des matières. Quant à un renvoi ou à tout autre moyen qui perpétuerait nos angoisses, on a bien fait de ne pas y songer ; ce que nous voulons tous ici, c'est la vérité, mais la vérité par des moyens que l'humanité puisse avouer.

La cour rend un arrêt par lequel elle ordonne qu'il sera procédé demain par MM. les experts de Limoges à l'expertise des matières qui ne leur ont pas encore été confiées, se réservant de statuer ultérieurement sur les réquisitions de M. l'avocat-général.

Le résultat de cette audience a produit à Tulle la plus vive impression. Une estafette est partie aussitôt après le rapport de M. Dubois, pour en faire connaître à Paris les conclusions. On dit que le procureur-général a fait appeler immédiatement M. Orfila. L'opinion générale est que probablement on procédera à une exhumation. Sans doute les investigations de la justice amèneront une manifestation éclatante de la vérité.

Quoi qu'il en soit, les conversations étaient ce soir très-animées dans les lieux publics. On se demandait comment une instruction peut être si mal dirigée que ce ne soit que devant la cour d'assises, après que l'accusée a subi les longues angoisses de la prévention, que se manifeste l'absence du corps de délit.

M^{me} Lafarge, après l'audience, a été environnée de toute sa famille qui l'a accompagnée dans la chambre qui lui sert de prison ; elle manifestait la joie la plus vive des découvertes qu'ont amenées les expériences des nouveaux experts.

Le Times continue à exposer dans ses colonnes le tort que peut faire à l'Angleterre l'exécution du traité qu'elle a signé.

Ce qui nous manque en ce moment ce sont les hommes, dit le Times. Dans la Méditerranée où les hostilités éclateront probablement, les vaisseaux français sont supérieurs en nombre aux nôtres. Les vaisseaux français sont plus grands et plus forts que les nôtres ;

les équipages anglais ne sont pas complets, ceux de la France regorgent d'hommes.

Nous lisons dans l'Echo du Peuple de Poitiers :

On a trouvé des placards absurdes affichés dans plusieurs quartiers de la ville de Civray (Vienne). Ils avaient tous une rédaction uniforme et sortaient du cerveau étroit des légitimistes ; des visites domiciliaires ont été faites, on est sur la trace des pauvres fous qui ont écrit sur les murs : *Vive Henri V !*

On lit dans la Gazette du Midi :

On écrit de Philippeville, le 28 août, que les affaires ont pris une tournure assez grave dans la province de Constantine. Le frère d'Abdel-Kader vient d'envahir la Medjana à la tête de 15 à 1,800 cavaliers. Le colonel Levasseur du 22^e, commandant de Sétif, l'a refoulé un moment sur Raz-el-Oued, mais cela n'a pas empêché les Arabes d'appeler les populations aux armes et de faire prêcher la guerre dans les montagnes des Kabyles. Un escadron du 3^e de chasseurs d'Afrique, étant allé au fourrage à quelque distance de Sétif, fut attaqué par une masse de cavalerie. Ces braves, malgré la grande infériorité du nombre, se précipitèrent sur l'ennemi qui les entourait, lui firent éprouver des pertes énormes, et arrachèrent de ses mains deux chasseurs dont il s'était emparé. Mais ce beau fait d'armes leur coûta vingt de leurs camarades. L'infanterie, arrivée du camp au pas de course, mit fin à ce combat, qui aurait pu devenir funeste sans l'aplomb et l'intelligence de l'officier commandant l'escadron, et l'impétuosité si connue des chasseurs d'Afrique.

Une lettre particulière, venue directement à Marseille, nous apprend que les chasseurs du 3^e étaient commandés dans cette affaire par un de nos concitoyens, le lieutenant Peragallo.

Ce brave officier, atteint de deux balles, l'une à la main droite et l'autre au genou gauche, perdant beaucoup de sang et souffrant d'atroces douleurs, n'a pas cessé de mener ses soldats à la charge, les animant par ses paroles et son exemple. Ce n'est qu'après avoir mis en déroute un ennemi quinze fois plus nombreux que son escadron, que le lieutenant Peragallo consentit à se laisser rapporter au camp par ses fidèles chasseurs. Malgré l'état dangereux de ses blessures, on espère le conserver.

M. Peragallo, enfant de Marseille, combat en Afrique depuis huit années, pendant lesquelles il a été constamment cité à l'ordre du jour ; il n'était que sous-officier quand il reçut la croix d'honneur sur le champ de bataille, et chacun de ses grades a été le prix d'une action d'éclat.

Le général Galbois a dû quitter Constantine pour se rendre à Sétif.

Faits Divers.

Il y a quelques jours, un gentleman, au moment de monter en voiture au chemin de fer de Londres à Birmingham, s'appuya contre des caisses couvertes de toile. Il s'imaginait qu'elles contenaient des marchandises. Tout-à-coup il se sent violemment saisi par le collet de son habit, et, un instant après, son gilet et sa chemise lui sont arrachés avec une force extraordinaire ; il se retourne subitement et aperçoit un tigre énorme, qui, heureusement pour lui, était enfermé dans une cage. Ce tigre le regardait avec des yeux étincelants de rage et agitait sa queue, guettant le moment de s'élançer sur sa proie.

Cartier, après avoir montré ses lions et ses tigres à Astley, se rendait à Birmingham, et les cages contenant ces animaux avaient été déposées dans la cour, en attendant qu'on les plaçât sur la voiture. Ces cages étaient couvertes de grosses toiles ; il paraît que le gentleman, en s'appuyant contre la cage du tigre, avait écarté la toile de manière à se trouver placé sous la griffe de l'animal.

— Un meurtre commis par imprudence a, le 19 août, jeté la désolation dans la ville de Vico (Corse). Le jeune Bartoli, fils du sergent des voltigeurs corses de ce nom, voulait chasser de jeunes enfants qui s'étaient introduits dans la caserne et qui l'empêchaient de travailler. « Sortez d'ici, gamins ! » leur dit-il ; puis, pour leur faire peur, il saisit un fusil qui se trouvait là et qu'il croyait déchargé, et il le couche en joue. Le coup malheureusement part, et un de ces enfants, le jeune Toussaint Rocca, dont l'esprit précoce donnait les plus grandes espérances, tombe sans mouvement et sans vie. L'imprudent meurtrier se sauve, la population s'émeut ; mais bientôt les voltigeurs corses amènent le coupable et le déposent entre les mains de la justice. Alors on a vu un trait magnanime d'un noble et généreux pardon.

Les sieurs Baptiste et Antoine-Léon Rocca frères, le premier père et le second oncle de la victime, ont demandé à la justice le pardon du meurtrier. Honneur à des sentiments si chrétiens et si élevés ! La presse doit recueillir avec empressement et signaler au public des exemples si rares et si dignes d'être imités. Les frères Rocca se sont montrés, dans cette circonstance, les dignes héritiers de feu Nicolas Rocca, leur père, qui avait administré avec tant de zèle la ville de Vico pendant plusieurs années. (Journal de la Corse.)

— Un particulier d'Inchy (Pas-de-Calais) avait fait tuer un porc. Craignant qu'il ne vint à se putréfier à cause de l'excessive chaleur qu'il faisait, il le fit suspendre dans sa cave, dans le simple appareil d'un cochon que l'on vient d'écorcher du soleil. Un instant après, un autre porc qui rôdait dans la cour vint mettre la tête à une lucarne de cette cave, et comme il se trouvait sur un plan incliné, le train de devant entraîna la partie postérieure, il tomba dans la cave, et alla rouler près du pendu ; il s'était cassé les reins dans sa chute, et resta cloué à la même place.

Cependant le charcutier arrive, descend à la cave qui, par parenthèse, était fort sombre, et se met en devoir de dépecer l'animal ; mais, au moment où il levait le bras pour le décapiter, il marcha sur le pied du pauvre éreinté qui laissa échapper un cri plaintif. Ce cri, comme un glas funèbre, porta la terreur et l'effroi dans l'âme du sacrificateur qui crut à la résurrection de la victime. Il ne pouvait supposer qu'il se trouvait un autre porc vivant dans la cave. Il voulut se sauver ; mais les jambes lui manquèrent. Il se traîna sur les pieds et les mains, et parvint, après des efforts inouïs, à gravir l'escalier. Mais il avait plus l'air d'un spectre que d'un homme ; il était agité d'un frisson convulsif, couvert d'une sueur glaciale, et ses dents claquaient comme des castagnettes. On lui prodigua des secours qui le ranimèrent, et il expliqua ensuite ce qui l'avait mis dans un aussi triste état.

— Nous avons, dit le *Mémorial ariésien*, à consigner aujourd'hui un cas de monstruosité animale. Il ne s'agit cette fois ni d'une vache à six pattes, ni d'un lapin à quatre queues, encore moins d'un enfant ou d'un veau à deux têtes ; il s'agit d'un hanneton bicéphale, ou plutôt d'un hanneton à double corps. Nous venons de voir cet insecte qu'un de nos concitoyens a conservé ; il présente une conformation vraiment curieuse : les deux corps sont soudés par le dos, et les ailes recouvrent presque totalement les parties latérales.

On nous assure que quand cet animal était en vie, les deux corps garnis de pattes qui le composent fonctionnaient alternativement, de sorte que quand l'un des deux corps marchait l'autre avait les pattes en haut. La race hanneton peut se flatter maintenant d'avoir son Rista Christina ; reste à savoir si dans l'empire des hannetons on spéculait sur les phénomènes, et s'il y a une académie de

sciences pour divaguer plus ou moins bien sur les caprices de la nature.

— On écrit de Saint-Omer, 5 septembre :

Un accident qui a failli avoir des suites tragiques a eu lieu hier soir. La façade de la maison que notre concitoyen, M. Thibaut, fait rebâtir, avait été enlevée, les planchers et le toit n'étaient plus soutenus que par des gistes posées presque au hasard, lorsque tout-à-coup un horrible craquement se fait entendre, et MM. Delpierre, entrepreneur, et Naninck, charpentier, qui se trouvaient au premier, sont ensevelis sous les décombres du second qui s'écroule.

Après un quart d'heure d'un travail dangereux, tous deux furent

retirés vivants par MM. Hermann, Dunel, Guérain, Musart, Marin, Jocaille, et un militaire du 4^e, qui firent preuve d'un courageux dévouement, car eux-mêmes ont couru le risque d'être victimes d'un nouvel écroulement.

— On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort* :

« Il y a en ce moment à Moscou la veuve d'un marchand de peaux qui a atteint l'âge de cent cinquante-sept ans. Elle s'est mariée, pour la cinquième fois, à l'âge de cent vingt-trois ans, et chacun des mariages qu'elle a contractés a été très-prospère. Elle prétend être parvenue à cet âge avancé grâce à un genre de vie bien régulier. Elle jouit encore de l'intégrité de ses facultés intellectuelles, et elle a l'es-

poir, Dieu aidant, d'atteindre sa deux centième année. Sa devise est « La nature est le meilleur médecin. » Jamais cette femme ne s'est trouvée atteinte d'une maladie dangereuse. »

DEUX-SICILES. — NAPLES, 18 août. — M. de Montebello a définitivement fixé, avec le gouvernement napolitain, l'indemnité que doit recevoir la compagnie des soufres de Sicile. Cette indemnité est fixée à 560,000 ducats, payables dans huit ans, à raison de 25,000 ducats par semestre, plus une extra-bonification de 160,000 ducats payable en deux ans.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Annonces de MM. les Notaires.

(8488) A vendre ensemble ou séparément.

1^o UN DES PLUS BEAUX DOMAINES DU CHALONNAIS, situé au bourg de Buxy, dans un site agréable, à un myriamètre et demi de Chalon.

Il se compose principalement d'une belle maison de maître, meublée ou non meublée, au choix de l'acquéreur ; de bâtiments d'exploitation, de vignes, prés et terres labourables, d'un revenu net de 6,500 fr.

2^o UN AUTRE DOMAINE, composé de terres labourables et prés, d'un revenu net de 3,000 fr.

Cette vente aura lieu le dimanche 20 septembre courant, à midi précis, en l'étude de M^e Gautherot, notaire à Buxy, chez lequel on peut s'adresser avant le jour indiqué pour la vente, soit pour visiter le domaine, soit pour prendre tous les renseignements désirables, soit pour traiter du prix.

On peut également s'adresser à M. P. Laffitte, rue Clermont, n^o 3, pour avoir des renseignements.

Lyon, le 3 septembre 1840.

Annonces diverses.

(8618) A vendre.

PETITE MAISON située aux Hirondelles, à la Guillotière, avec jardin planté de vignes et d'arbres fruitiers, au prix de 6,000 fr.

S'adresser rue de Puzy, n^o 8, au coutelier.

(8656) A vendre.

UNE BELLE VOITURE DE VOYAGE.

Demain jeudi 10 septembre, on vendra, sur la place des Terreaux, à onze heures du matin, une belle voiture à quatre roues, montée sur ressorts à l'anglaise, avec magasin derrière, une grande malle et plusieurs caissons. On vendra aussi un bel harnais tout neuf.

(8548) A vendre pour cause de départ.

FONDS D'ÉPICERIES bien situé.

S'adresser au bureau des Domestiques, rue Quatre-Châteaux, n^o 11.

SECURITE,

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Autorisée par Ordonnance royale du 13 mars 1838.

S'adresser à M. ROUSSET jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n^o 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)

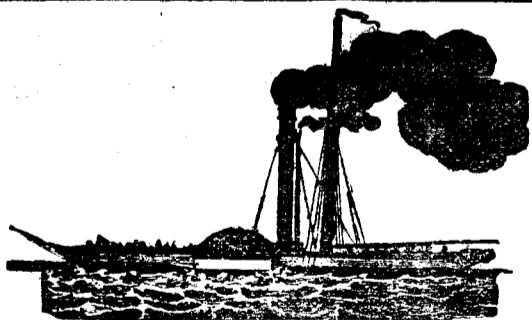
A DATER DE JEUDI 10 SEPTEMBRE COURANT,

LES BATEAUX A VAPEUR DITS

LES
HIRONDELLES DE LA SAONE

Partiront tous les jours

à 5 heures 1/2 du matin.



LES

**BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.**

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (8500)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2773)

COMPAGNIE GÉNÉRALE,

DES
BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la *Sylphide*, la *Sirène*, le *Jupiter*,
le *Neptune*, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS,
du port de la Charité, à quatre heures du matin,

POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES
ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n^o 16, et quai et place de la Charité. (7368)

Dépôt Central

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES,

13, rue Saint-Dominique, à Lyon,

CHEZ DESCHAMPS ET GROS, PHARMACIENS.

Véritables Eaux
de Chateldon :
1 franc la bouteille.

BATILLIAT,
CHATELDON,
CONCESSIONNAIRES.

Pastilles ferrugineuses
de Chateldon :
2 francs la boîte.

EAU ET PASTILLES DE VICHY.

Sous dépôts : Roanne, Chervet, pharm. ; Saint-Etienne, Couturier, pharm. ; Belley, Gaillard, pharm. ; Romans, Barry, pharm. ; Valence, Henry, pharm. ; Chalon, Paquelin.

A la même pharmacie, rue Saint-Dominique, 13, se trouvent les eaux d'Uriage, Vals, Bonnes, Barèges, Evian, Sedlitz, Contrexville, Spa, Mont-d'Or, etc.

Le prix de ces eaux a subi une grande diminution. (2720)

(2807) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de *Fayard et Blayn*, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux ; CLARAZ, rue Neuve ; HUMEL, place du Concert ; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte, radicale et peu coûteuse de ces maladies par le traitement du docteur CH. ALBERT, médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, breveté du roi, honoré de médailles et récompenses nationales, etc. — RUE MONTORGUEIL, 21, à PARIS. — Consultations gratuites tous les jours.

NOTA. — Ce traitement est facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement. — TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (AFFRANCHIR.)

LYON, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 3, et à la pharmacie des Célestins, place des Célestins. (5211—2040)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxes blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)

BANQUE PATERNELLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES
SUR LA VIE.

L'Office de Publicité donne, sur cette institution, les renseignements suivants que nous nous empressons de reproduire :

« Nos lecteurs doivent se rappeler les articles que nous avons publiés en novembre dernier sur les associations mutuelles sur la vie, et l'analyse que nous avons faite des différents systèmes adoptés par les compagnies alors existantes. Nous avons manifesté toute notre sympathie pour ces sociétés qui se signalent en général par une administration sage et éclairée.

» Depuis, nous avons suivi avec un vif intérêt la marche de ces compagnies, et plus d'une fois nos conseils leur ont été utiles. Nous avons signalé leurs progrès et constamment tenu nos lecteurs au courant de leurs opérations. Dans notre numéro du 5 août, nous avons inséré le compte-rendu fait par le conseil de surveillance de la *Banque Paternelle*, sur la situation financière de cette compagnie au 30 juin dernier.

» Les progrès dont ce document nous fournissait la preuve sont du plus favorable augure pour l'avenir de cette utile institution. Ils sont dus non-seulement aux sages améliorations qui ont été introduites par son directeur-général, mais plus encore à la confiance que méritent la régularité et l'ordre qui existent dans son administration.

» Sa comptabilité, ses registres sont placés constamment à la disposition des intéressés qui peuvent y puiser tous les renseignements qui leur sont utiles. C'est en laissant ainsi le public juger lui-même la marche d'une entreprise que l'on peut mériter sa bienveillance et son concours.

» Nous nous sommes rendu compte par nous-mêmes des nouvelles opérations de la compagnie, et voici les renseignements que nous avons recueillis. Du 1^{er} au 31 août, nous avons reconnu qu'il s'était réalisé 487 polices nouvelles qui ont produit 828,140 fr. 7 c. Ainsi, les souscriptions recueillies par la *Banque Paternelle* depuis le 30 décembre 1837, époque de sa fondation, présentent aujourd'hui 4,759 souscriptions, qui s'élèvent en totalité à 10,477,588 fr. 60 c.

» En signalant un pareil succès, nous prouvons que toutes compagnies sagement et loyalement conduites trouvent en nous autant d'appui que nous continuerons à mettre de courage à flétrir celles qui sont fondées sur de ridicules espérances et exploitées par des intrigants et des spéculateurs effrontés.

Les Bureaux de la Direction de Lyon sont place du Concert, 8, au 1^{er}. (7290)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n^o 12, près la place Léviste. (2770)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER
A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,
A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES
à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.